

COMITE DE LA VIENNE DE TENNIS DE TABLE

REGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL

DEPARTEMENTAL - SAISON 2025-2026

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le critérium fédéral est une épreuve individuelle qui se déroule chaque saison sur 4 tours d'une journée. A l'échelon départemental, il a lieu le vendredi soir pour les catégories juniors à vétérans et le samedi après-midi pour les catégories jeunes à des dates fixées par le comité de la Vienne et dans des lieux fixés par le comité de la Vienne après appel de candidatures. Une licence traditionnelle est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.

Tout joueur s'inscrivant avec une licence loisirs sera immédiatement basculé en licence compétition par le comité de la Vienne.

Les joueurs titulaires d'un autre type de licence (découverte, événementielle ou liberté) ne sont pas autorisés à s'inscrire au Critérium Fédéral et ce, quel qu'en soit le niveau.

1-1 : Inscriptions

Un droit d'inscription est demandé chaque saison, il est fixé chaque année par le conseil de ligue de la Nouvelle Aquitaine de Tennis de table.

Les inscriptions se font exclusivement sur SPID via espace MonClub / Sportifs / Engagements
<https://monclub.fftt.com/login/>

Pour le niveau départemental, les inscriptions sont closes 1 semaine le dimanche soir avant chaque tour. Passée cette date, le site ne propose que les dates restantes ouvertes aux inscriptions sur les tours suivants.

Pour rappel le calendrier des dates des 4 tours et des clôtures d'inscription saison 2025-2026

	Tour n°1	Tour n°2	Tour N°3	Tour n°4
Dates des tours CF	Vendredi 17 octobre Samedi 18 octobre	Vendredi 21 novembre Samedi 22 novembre	Vendredi 23 janvier Samedi 24 janvier	Vendredi 13 mars Samedi 14 mars
Dates limites inscriptions	Dimanche 12 octobre	Dimanche 16 novembre	Dimanche 18 janvier 2026	Dimanche 8 mars

Après la date limite, aucune inscription pour le tour considéré et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.

La liste définitive de chaque tableau sera diffusée **le mercredi précédant la compétition, après validation des repêchages éventuels des divisions supérieures.**

L'inscription aux 4 tours est obligatoire pour toutes les catégories, mais l'inscription en cours de saison est possible et obligatoire pour les tours restants.

1-2 : Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 30 mn et 20 mn avant l'heure officielle de début de la compétition

Si un joueur ne s'est pas présenté à la fin du pointage, il est déclaré forfait pour le tour considéré.

En cas de retard annoncé au Juge-arbitre avant la fin du pointage, le joueur sera conservé dans le tableau. S'il ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point pour celle-ci et peut disputer les parties lui restant à jouer.

1-3 : Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

1-4 : Abandon

Tout joueur abandonnant en poule marque 0 point pour le tour considéré et n'est pas autorisé à participer au tableau final.

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

1-5 : Repêchage

Un repêchage est le fait de maintenir dans son échelon ou de faire accéder à l'échelon supérieur un joueur qui n'avait pas pu gagner soit son maintien soit son accession de par ses résultats sportifs.

Le repêchage n'est pas un droit.

Aucune sanction sportive ou financière ne peut être prise à l'encontre d'un joueur qui refuse son repêchage.

1-6 : Forfait

Tout participant, engagé pour un tour dans un tableau donné, doit honorer cet engagement.

Un licencié inscrit qui a un empêchement doit impérativement prévenir le responsable du critérium (criterium_86@cd86tt.fr)

Les **forfaits non excusés** seront sanctionnés d'une amende d'un **montant de 10 €** pour les catégories Juniors, Séniors et Vétérans et d'un **montant de 5€** toutes les autres catégories.

TITRE 2 : JUNIORS-SENIORS MASCULINS ELITES

Les juniors sont intégrés dans les catégories seniors messieurs.

En fonction du nombre d'inscrites, les féminines peuvent évoluer dans les catégories juniors/séniors messieurs.

Les inscrits en messieurs sont répartis **en plusieurs divisions**.

PREREGIONALE : 1 groupe de 12 joueurs répartis en 2 poules de 6 et classement intégral.

DEPARTEMENTAL 1 : 1 groupe de 12 joueurs répartis en 2 poules de 6 et classement intégral.

DEPARTEMENTAL 2 : 1 groupe de 12 joueurs répartis en 2 poules de 6 et classement intégral.

Et ainsi de suite jusqu'à l'intégration complète des joueurs inscrits.

En fonction des inscrits à chaque tour, il est possible que certains groupes intègrent plus de 12 joueurs. Dans ce cas, le juge arbitre de l'épreuve adaptera la répartition des poules (1 poule de 6 et 1 poule de 7, 2 poules de 7...)

2-1 : Constitution des divisions pour le 1er tour

Pour le 1er tour, les divisions sont constituées en tenant compte des points-critérium de la saison précédente.

Un joueur n'ayant pas participé au Critérium la saison précédente sera incorporé derrière le joueur ayant le plus de points classement que lui.

2-2 : Montées et descentes

2-2-1 : Montées :

Les montées sont obligatoires.

Au niveau Pré-Régionale départemental :

A chaque tour au niveau Pré-Régionale, les premiers des catégories Séniors et Juniors montent en division Régionale Nord.

Si un junior refuse la montée en Régionale Nord et choisit de jouer en départementale sénior, il ne pourra plus accéder à la Régionale Nord.

Le 1^{er} de chaque tableau des autres divisions départementales monte en division départementale supérieur.

2-2-2 : Descentes :

Le dernier de chaque tableau descend au niveau départemental inférieur.

Les tableaux seront complétés en fonction des montées/descentes du niveau Division Nord Régional et des tableaux supérieurs.

Cas particulier pour les féminines :

Il n'y a qu'une montée féminine sur les catégories Sénior Dame et Junior Fille pour la meilleure placée. En cas d'égalité, la priorité sera donnée à la Sénior Dame.

TITRE 3 : CADETS - MINIMES - BENJAMINS – POUSSINS

Les catégories d'âges des jeunes sont les suivantes :

- Cadets (-15 ans)
- Minimes (-13 ans)
- Benjamins (-11 ans)
- Poussins (-9 ans)

La division poussins (-9 ans) est organisée si le nombre de joueurs est suffisant sinon, ils sont intégrés dans la catégorie benjamins.

Pour chaque catégorie d'âge il est mis en place plusieurs divisions nommées comme suit :

- 1 division Pré-régionale de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.
- 1 division D1 de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.
- 1 division D2 de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.

Et ainsi de suite jusqu'à intégration complète des joueurs de la catégorie concernée.

Un joueur inscrit au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour il redescend d'une division. Cependant il peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire mais possibilité de compétition en surnombre. Dans ce cas, le juge arbitre de l'épreuve adaptera la répartition des poules (1 poule de 6 et 1 poule de 7, 2 poules de 7...)

3-1 : Placement des joueurs au premier tour

Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

- **Joueurs ayant participé au critérium l'année précédente :**

Au premier tour les participants sont placés en tenant compte du total des points critérium obtenus à l'issue de la saison précédente.

En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort.

- **Joueurs n'ayant pas participé au critérium l'année précédente :**

Les joueurs qui s'engagent, avant la date limite fixée pour les inscriptions, sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre est fixé avant le premier tour en fonction du nombre de joueurs concernés.

- **Cas particuliers pour les montants et les changements de catégorie**

Si un joueur termine montant de sa division à l'issue du dernier tour de la saison précédente, il conserve sa montée dans la division supérieure pour la saison suivante à la condition qu'il ne change pas de catégorie et ce quel que soit le total des points critérium obtenus la saison précédente. Si un joueur termine montant de sa division à l'issue du dernier tour de la saison

précédente mais qu'il change de catégorie il perd le bénéfice de sa montée et sera incorporé dans sa nouvelle catégorie en fonction du nombre de points critérium obtenus la saison précédente. Si un joueur change de catégorie il sera incorporé une catégorie en dessous de celle dans laquelle il a participé la saison précédente, en tenant compte du nombre de points critérium obtenus.

3-2 : Montées et descentes

Le premier des catégories -15 ans garçons, -13 ans garçons et -11 ans garçons du niveau Pré-régionale montent en division Régionale Nord. Si le premier refuse la montée, il incorpore le niveau supérieur départemental de sa catégorie d'âge dans la plus basse division.

La montée est alors proposée au deuxième, et à lui seul, dans les mêmes conditions.

TITRE 4 : CADETTES - MINIMES FILLES - BENJAMINES

L'organisation des tours du critérium au niveau départemental pour les féminines sera mise en place en fonction du nombre de joueuses inscrites.

Il pourra être mis en place une division unique ou les féminines sont intégrés dans les tableaux masculins.

Une joueuse inscrite au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour elle redescend d'une division. Cependant elle peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire.

4-1 : Montées et descentes

Les premières des catégories cadettes, minimes et benjamines peuvent monter dans la division Régionale Nord. Les joueuses devront remplir un document de confirmation de monter en division supérieure. (Joint en annexe).

TITRE 5 : FINALES DEPARTEMENTALES DU CRITERIUM FEDERAL

5-1 : Organisation et participation

Les finales départementales des individuelles se déroulent sur une journée à une date fixée par le comité de la Vienne de Tennis de Table.

Les finales départementales du critérium fédéral sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table ayant au moins participé à 1 tour du critérium fédéral et qui n'ont pas été exclus de cette épreuve lors de la saison en cours.

Cette compétition réunit les 16 meilleurs joueurs aux points critérium de chaque catégorie d'âge.

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière suivant le tarif en vigueur du comité.

5-2 : Titres attribués

Les titres décernés en simples sont disputés dans les catégories suivantes, en garçons et en filles :

- 11 ans : Benjamins/Benjamines
- 13 ans : Minimes
- 15 ans : Cadets/Cadettes
- 18 ans : Juniors
- Elites Dames et Elites Messieurs

5-3 : Qualification et déroulement de l'épreuve

Un joueur joue obligatoirement dans sa catégorie d'âge. En fonction de ses points critérium, il peut être sélectionné dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Dans chaque catégorie, les joueurs sont classés par ordre décroissant des points critérium des quatre tours dans un tableau de 16 joueurs.

Les 16 joueurs sont répartis dans quatre poules de 4 participants, avec la restriction suivante : deux joueurs d'une même association ne doivent pas figurer dans la même poule (dans la mesure du possible).

Les joueurs sont ensuite répartis dans un tableau de 16 à simple KO suivant la grille de placement suivante :

Classement	A	B	C	D
1 ^{er}	1	16	9	8
2 ^{eme}	13	4	5	12
3 ^{eme}	11	6	3	14
4 ^{eme}	7	10	15	2

Si le nombre de participants dans une catégorie n'atteint pas 16 joueurs, une formule adaptée sera appliquée. Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

ANNEXE 1 : BAREME DES POINTS CRITERIUM

Echelon départemental

Division	PR	D1	D2	D3
Elites	E	F	G	H
Juniors	F	G	H	I
Cadets	G	H	I	J

Minimes	H	I	J	K
Benjamins	I	J	K	L
Poussins	J	K	L	M

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2

Si la division comporte plus de 16 joueurs, tous les joueurs au-dessus de 16 marquent les points du 16^{ème}.